

32/04



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.:  
LIMITÉE  
E/ECA/PAMM/BUD/86/2  
20 mars 1986  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Association des Administrateurs africains  
des impôts  
Troisième réunion de l'Assemblée générale  
Le Caire (Egypte), 12 - 15 mars 1986

RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE  
L'ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS AFRICAINS DES IMPOTS

A. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La troisième réunion de l'Assemblée générale de l'Association des administrateurs africains des impôts s'est tenue à l'Hôtel Méridien au Caire (Egypte) du 12 au 15 mars 1986. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants : Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Malawi, Nigéria, République centrafricaine, Soudan, Tunisie et Zaïre.

2. Les membres de l'Assemblée générale ont élu comme Président et Vice-Président les représentants des Etats membres suivants:

Président : M. Farouk Moursy Metwally (République arabe d'Egypte)

Vice-Président : M. Naili Douaouda Abderrezak (Algérie)

Ont été élus à la présidence des Comités sous-régionaux, les pays suivants:

Comité sous-régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe: Comores

Comité sous-régional pour l'Afrique Centrale: République du Cameroun

Comité sous-régional pour l'Afrique du Nord: République arabe d'Egypte

Comité sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest: Nigéria

En acceptant la présidence de l'Association, M. Metwally a remercié les membres de l'Assemblée générale de l'avoir élu Président. Et a dit qu'avec leur collaboration, il pourrait s'acquitter de ses fonctions en tant que Président de l'Association.

B. ORDRE DU JOUR

3. Après examen par les membres de l'Assemblée générale de l'ordre du jour provisoire présenté par le secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Inscription des représentants

2. Ouverture de la réunion

3. Election du Président et du Vice-Président de l'Association pour la période biennale mars 1986 - février 1988

4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Adoption des comptes rendus analytiques de la deuxième réunion de l'Assemblée générale de l'Association

6. Rapport sur les activités de l'Association, y compris les états financiers pour l'exercice biennal mars 1984 - février 1986

7. Programme de travail provisoire et budget de fonctionnement de l'Association pour mars 1986 - février 1988
8. Contributions envisagées des Etats membres de l'Association au budget de l'exercice biennal mars 1986 - février 1988
9. Mise en place du Secrétariat de l'Association
10. Date et lieu de la quatrième réunion de l'Assemblée générale
11. Questions diverses
12. Distribution des projets de comptes rendus analytiques et clôture de la réunion.

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Ouverture de la réunion

4. La troisième réunion de l'Assemblée générale a été officiellement ouverte par le Ministre des finances de la République arabe d'Egypte.

5. Dans son discours d'ouverture, le Ministre a déclaré que le Gouvernement et le peuple égyptiens se félicitaient que le Caire ait été choisi pour accueillir les troisième réunion de l'Assemblée générale et quatrième réunion du Comité exécutif de l'Association des administrateurs africains des impôts. L'Egypte, était parmi les membres fondateurs de l'Association consciente du rôle important que cette association pourrait jouer dans l'harmonisation des politiques et des systèmes fiscaux dans les pays africains. Il a rappelé que ce n'était qu'en réalisant ses objectifs que l'Association pouvait contribuer à promouvoir le développement judicieux des finances publiques dans ces pays.

6. Dans son discours, l'orateur a évoqué le rôle des ressources financières dans le processus de développement économique. Il a déclaré que les pays africains possédaient certes de multiples richesses naturelles, mais du fait de l'exploitation coloniale, les ressources financières du continent ne suffisaient pas à y satisfaire les exigences du développement. De nombreux efforts avaient été déployés pour changer cet état de choses qui visaient surtout à la mobilisation adéquate des ressources du continent et à pourvoir aux exigences financières nécessaires au développement. Le continent était toujours en proie à des problèmes tels que ceux liés à la crise économique mondiale et l'atonie des investissements privés, ce qui avait contraint la plupart des pays africains à adopter des politiques expansionnistes pour préserver les objectifs du développement. Aussi ces pays dépendaient-ils de plus en plus du financement extérieur en ce qui concernait leurs programmes de développement. Une telle situation mettait en lumière l'importance que revêtait la coopération financière entre pays africains.

7. En conclusion, le Ministre a déclaré que l'Association était bien placée pour institutionaliser le processus d'échange d'informations et de données d'expérience en matière de fiscalité grâce aux réunions périodiques au cours desquelles les représentants bénéficieraient non seulement de l'expérience de la région africaine qui mettaient en commun leur expertise dans ce domaine lors de ces réunions.
8. Un représentant du Secrétariat intérimaire a ensuite donné lecture du message de M. Adebayo Adedeji, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).
9. Dans son message, le Secrétaire exécutif a remercié le Gouvernement de la République arabe d'Egypte d'avoir bien voulu accueillir les quatrième réunion du Comité exécutif et troisième réunion de l'Assemblée générale de l'Association. Il a souligné le rôle que cette dernière était appelée à jouer pour aider les gouvernements africains à redresser la crise économique et sociale que connaissait le continent.
10. S'agissant des ressources financières de l'Association, il a exhorté les Etats membres à régler leurs arriérés et à verser les contributions mises en recouvrement pour le futur, vu que seul le paiement des contributions permettrait à l'Association de mettre en place son propre secrétariat.
11. Concernant l'atelier sur la fiscalité organisé au cours de la réunion, le Secrétaire exécutif a exprimé le voeu que les participants à cet atelier formuleraient une "déclaration des droits des contribuables" visant à améliorer les services du fisc dans l'intérêt des contribuables.
12. Le président sortant, M. D.U. Motshegare (Botswana) a également pris la parole au cours de la séance d'ouverture. Il a fait remarquer que la tenue de conférences et ateliers techniques sur la fiscalité représentait une activité importante du programme de travail de l'Association vue que l'imposition était un nouveau concept pour les habitants autochtones de la plupart des pays africains. C'est pourquoi, il était important que les membres de l'Association se réunissent et échangent des vues et informations sur des questions communes à tous les Etats membres.
13. Pour conclure, M. Motshegare a exhorté tous les Etats membres de l'Association à honorer leur obligations financières envers l'Association.

Adoption des comptes rendus analytiques de la deuxième réunion de l'Assemblée générale (point 5 de l'ordre du jour)

14. La réunion a adopté les compte rendus analytiques de la deuxième réunion de l'Assemblée générale de l'Association des administrateurs africains des impôts.

Rapport sur les activités de l'Association, y compris les états financiers pour l'exercice biennal mars 1984 - février 1986 (point 6 de l'ordre du jour)

15. Le Président de l'Association pour l'exercice biennal mars 1984 - février 1986 (Botswana) a présenté son rapport sur les activités de l'Association, y compris les états financiers pour ledit exercice. Il a informé les participants que durant la période mars 1984 - février 1986, l'Association avait entrepris les activités suivantes:

- Tenue de la deuxième Conférence technique à Yaoundé (République du Cameroun) en octobre 1985;
- Tenue de la quatrième réunion du Comité exécutif et troisième réunion de l'Assemblée générale de l'Association.

16. Le Président a précisé que la deuxième Conférence technique avait porté sur :

- l'évolution des systèmes administratifs en Afrique, notamment en ce qui concerne l'administration fiscale;
- le rôle de l'information relative à la gestion; l'introduction de l'informatique dans le domaine de l'administration fiscale et l'importance de la vérification des comptes et du recouvrement en matière d'administration fiscale. Des représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, du Botswana, du Cameroun, de Djibouti, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de Madagascar, du Nigeria, de l'Ouganda, de la République Centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, de la Tunisie et du Zaïre avaient participé à la Conférence.

17. Lors de la discussion des ressources financières de l'Association, notamment des arriérés dus par certains Etats membres, les représentants du Cameroun et de l'Algérie ont informé les participants à la réunion qu'ils avaient versé leurs contributions mais que ces paiements n'étaient pas reflétés dans les ressources financières de l'Association. Dans le but de faire la lumière sur cette question, les Etats membres intéressés avaient été priés de fournir au Secrétariat intérimaire des preuves du paiement de leurs contributions. Un autre point débattu lié aux ressources financières de l'Association a été la question relative à la vérification des comptes de l'Association. Aucune mesure concrète n'a été prise à ce propos bien que l'Algérie ait admis être proposée de fournir un vérificateur des comptes pour assurer à titre gracieux la vérification des comptes de l'Association, tandis que le représentant du Cameroun a également proposé de fournir un vérificateur des comptes, à condition que l'Association prenne à sa charge le prix de son billet et son indemnité journalière de subsistance.

18. Pour faciliter le mode de paiement des contributions par les Etats membres, il a été convenu que le paiement s'effectuerait par chèque ou par traite bancaire libellés au nom de l'Association et adressés par courrier au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba (Ethiopie).

Programme de travail provisoire et budget de fonctionnement de l'Association pour mars 1986 - février 1988 (point 7 de l'ordre du jour)

19. Les membres de l'Assemblée générale se sont penchés sur les recommandations figurant dans les paragraphes 6 à 8 du rapport de la quatrième réunion du Comité exécutif afférentes à ce point de l'ordre du jour. L'Assemblée générale a décidé d'adopter le programme de travail suivant pour la période biennale mars 1986 - février 1988:

- tenue de la troisième Conférence technique en 1987;
- tenue de la cinquième réunion du Comité exécutif et de la quatrième réunion de l'Assemblée générale de l'Association en mars 1988;
- tenue d'une conférence technique au cours de la quatrième réunion de l'Assemblée générale.

20. S'agissant des questions fiscales à examiner lors de la troisième Conférence technique prévue en 1987, les participants à la réunion ont retenu les sujets suivants:

- Convention fiscale internationale : notion d'établissement stable;
- Imposition relative au pétrole.

21. En examinant le point relatif au choix du lieu de la troisième Conférence technique, il a été convenu que les représentants consultent leurs gouvernements respectifs pour savoir dans quelle mesure ils seraient disposés à accueillir ladite conférence et qu'ils communiquent ensuite au secrétariat intérimaire la décision de leurs gouvernements.

22. Les prévisions budgétaires approuvées pour l'exécution du programme de travail pour la période biennale mars 1986 - février 1988 figurent dans l'Annexe I joint au présent rapport.

Contributions envisagées des Etats membres de l'Association au budget de l'exercice biennal mars 1986 - février 1988 (point 8 de l'ordre du jour)

23. Le Président sortant de l'Association a présenté la recommandation du Comité exécutif relative au point 8 de l'ordre du jour susmentionné. Il a invité l'Assemblée générale à adopter la formule dite des "parts égales" pour le calcul des contributions des Etats membres au budget de l'Association pour l'exercice biennal mars 1986 - février 1988. Les membres de l'Assemblée générale ont à l'unanimité accepté cette recommandation.

24. Eu égard à la formule dite des "parts égales" et au fait que le budget approuvé était de 88 000 dollars, la contribution de chaque membre au budget se chiffrait à 4 000 dollars, étant donné qu'à la fin de février 1986 l'Association comptait 22 membres.

Mise en place du Secrétariat de l'Association (point 9 de l'ordre du jour)

25. La question relative à la mise en place du Secrétariat permanent de l'Association a été longuement débattue. Tout en convenant que la CEA continuerait à assurer les services de secrétariat de l'Association, les membres de l'Assemblée générale ont estimé que les moyens d'assurer le prompt établissement du secrétariat permanent de l'Association devaient être soigneusement examinés.

26. A cet égard, les participants ont adopté les recommandations suivantes du Comité exécutif, à savoir :

- (a) que tout excédent éventuel de recettes par rapport aux dépenses réalisés à la fin d'une période biennale ne soit pas affecté à des activités dont la réalisation serait prévue au cours de la période biennale suivante;
- (b) que le prochain Président de l'Association pour la période biennale mars 1986 - février 1988 se charge de contacter l'Etat membre qui s'était proposé d'abriter le secrétariat de l'Association (Ethiopie) afin de convenir des moyens visant au prompt établissement du Secrétariat. A cette fin, le Président suggérerait, pour examen, des propositions à l'Ethiopie concernant la fourniture de locaux gratuits pour les bureaux de l'Association et autres installations telles que les services du Secrétariat;
- (c) que le Secrétariat de l'Association soit constitué uniquement d'un Secrétaire général et d'un fonctionnaire qui cumulerait les fonctions de secrétaire et de comptable pour la période durant laquelle le pays hôte assurerait, à titre bénévole, certaines facilités.

Date et lieu des cinquième réunion du Comité exécutif et quatrième réunion de l'Assemblée générale (point 10 de l'ordre du jour)

27. Le représentant de l'Algérie a informé les participants à la réunion que le Gouvernement algérien était disposé à accueillir la cinquième réunion du Comité exécutif et la quatrième réunion de l'Assemblée générale de l'Association prévues en mars 1988. L'offre du Gouvernement algérien avait été acceptée par acclamation par les membres de l'Assemblée générale.

Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président a informé les participants que le critère adopté pour la sélection des spécialistes africains de la fiscalité devait être clarifié. Il a ajouté que si ces spécialistes étaient des fonctionnaires de leur Etat, il fallait obtenir une autorisation de leur Etat avant que leur nom ne soit inscrit sur la "Liste des spécialistes de la fiscalité". Cette autorisation n'était toutefois pas requise s'il s'agissait de spécialistes de la fiscalité indépendants.

Distribution des comptes rendus analytiques et clôture de la réunion  
(point 12 de l'ordre du jour)

29. Des projets de comptes rendus analytiques de la réunion ont été distribués aux membres de l'Assemblée générale.

30. Dans son allocution de clôture, le Président a évoqué l'importance des sujets examinés au cours de l'atelier consacré aux questions de fiscalité. Il a rappelé aux membres de l'Assemblée générale qu'il importait d'appuyer l'association en payant leurs contributions mises en recouvrement. L'orateur a également remercié le Président sortant de l'Association, le Secrétariat intérimaire et les fonctionnaires du Ministère égyptien des affaires étrangères qui avaient permis d'assurer le succès des réunions.

31. Le représentant du Congo a, au nom des membres de l'Assemblée générale, remercié le Gouvernement de la République arabe d'Egypte pour les moyens et le personnel technique mis à leur disposition pour les réunions. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la réunion.



Budget adopté pour l'exercice biennal allant de mars 1986 - à février 1988

	(en dollars)			Total
	1986	1987	1988	
1. Quatrième réunion de l'Assemblée générale et cinquième réunion du Comité exécutif	-	-	35 000	35 000
2. Représentation de l'Association aux réunions et conférences, etc.	5 000	5 000	-	10 000
3. Troisième Conférence technique et Fonds de réserve	-	33 000	-	33 000
4. Divers	4 000	5 000	1 000	10 000
	<u>9 000</u>	<u>43 000</u>	<u>36 000</u>	<u>88 000</u>

Contributions mises en recouvrement et approuvées des Etats membres en  
dollars selon la formule dite des "parts égales"

1. Algérie	4 000
2. Bénin	4 000
3. Burkina Faso	4 000
4. Botswana	4 000
5. Cameroun	4 000
6. Comores	4 000
7. Egypte	4 000
8. Ethiopie	4 000
9. Gabon	4 000
10. Gambie	4 000
11. Liberia	4 000
12. Mali	4 000
13. Niger	4 000
14. Nigeria	4 000
15. Ouganda	4 000
16. République Centrafricaine	4 000
17. Sénégal	4 000
18. Swaziland	4 000
19. Togo	4 000
20. Tunisie	4 000
21. Zaïre	4 000
22. Zambie	4 000
	<u>88 000</u>